



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RÉUNION PUBLIQUE

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

28 septembre 2021
28 octobre 2021



- 1. Qu'est-ce qu'un « *PLUi* » ?**
- 2. Le territoire Entre Saône et Grosne en quelques mots ...**
- 3. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (ou « *PADD* »)**
- 4. Temps d'échanges**

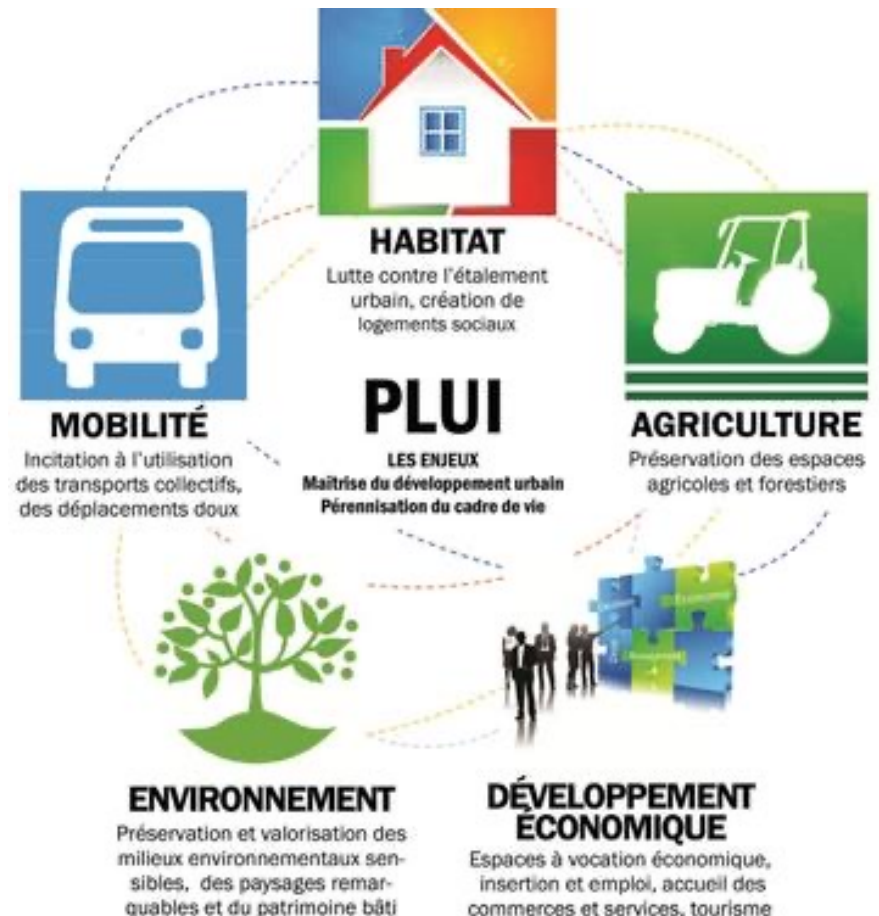
1. QU'EST-CE QU'UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (« *PLUi* ») ?



UN DOCUMENT DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Le PLUi exprime le projet d'aménagement du territoire pour 10-15 ans, en matière d'habitat, d'emplois, de transport, d'environnement, ...

- Prévoir et répondre aux besoins en matière d'habitat, d'activités économiques, de déplacements, loisirs...
- Préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers, la qualité des paysages
- Réduire la consommation foncière
- Optimiser les motifs de déplacements
- Préserver et reconquérir la biodiversité



UN DOCUMENT INTÉGRATEUR DES NORMES SUPÉRIEURES

Un document qui doit traduire localement les normes supérieures

Code de l'urbanisme (L101-2)

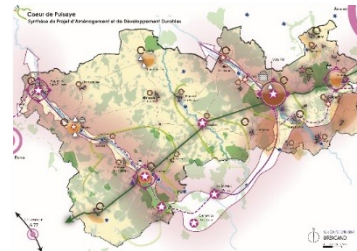
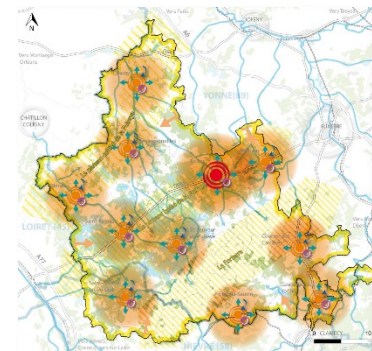
- Renouvellement urbain
- Utilisation économe des espaces naturels
- Développement urbain maîtrisé
- Prévention des risques naturels prévisibles
- Diversité de formes urbaines et rurales
- Etc.

Le SRADET

Le SCOT avec lesquels le PLUI doit être compatible

- Des objectifs de création de logements
- Des objectifs de densité à atteindre
- Des équilibres à tenir dans l'évolution des bourgs, des villages et des hameaux

Le PADD du PLUI traduisant les objectifs du SCOT

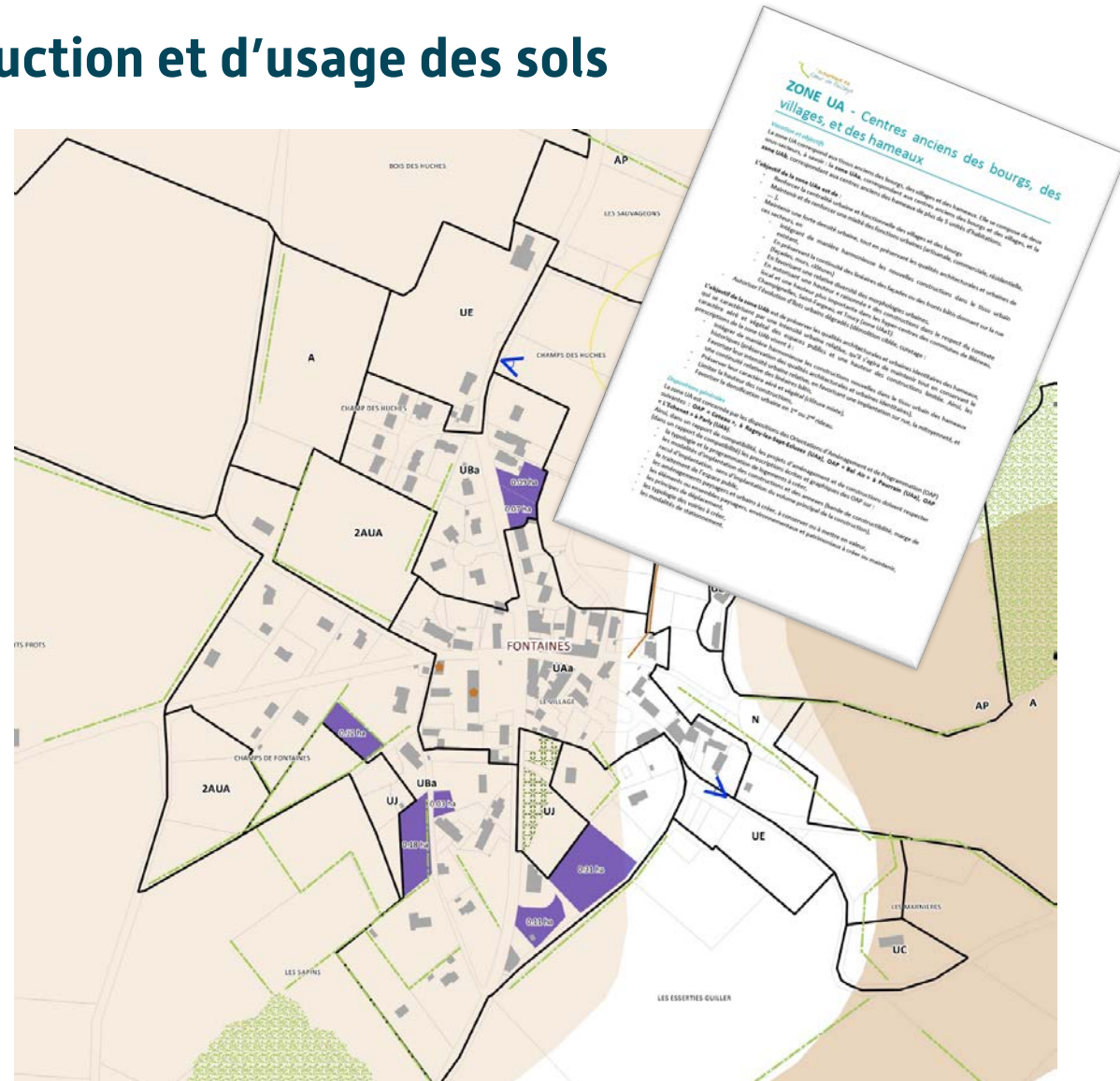


UN DOCUMENT D'URBANISME

Il fixe les règles de construction et d'usage des sols

- Localisation des zones urbaines (U), des zones d'extension urbaine (AU), des zones naturelles et forestières (N) et des zones agricoles (A),
- Définition d'orientations d'aménagements (OAP) sur les secteurs urbains ou paysagers stratégiques

C'est sur cette base seront accordés ou refusés les permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager et les déclarations préalables de travaux.

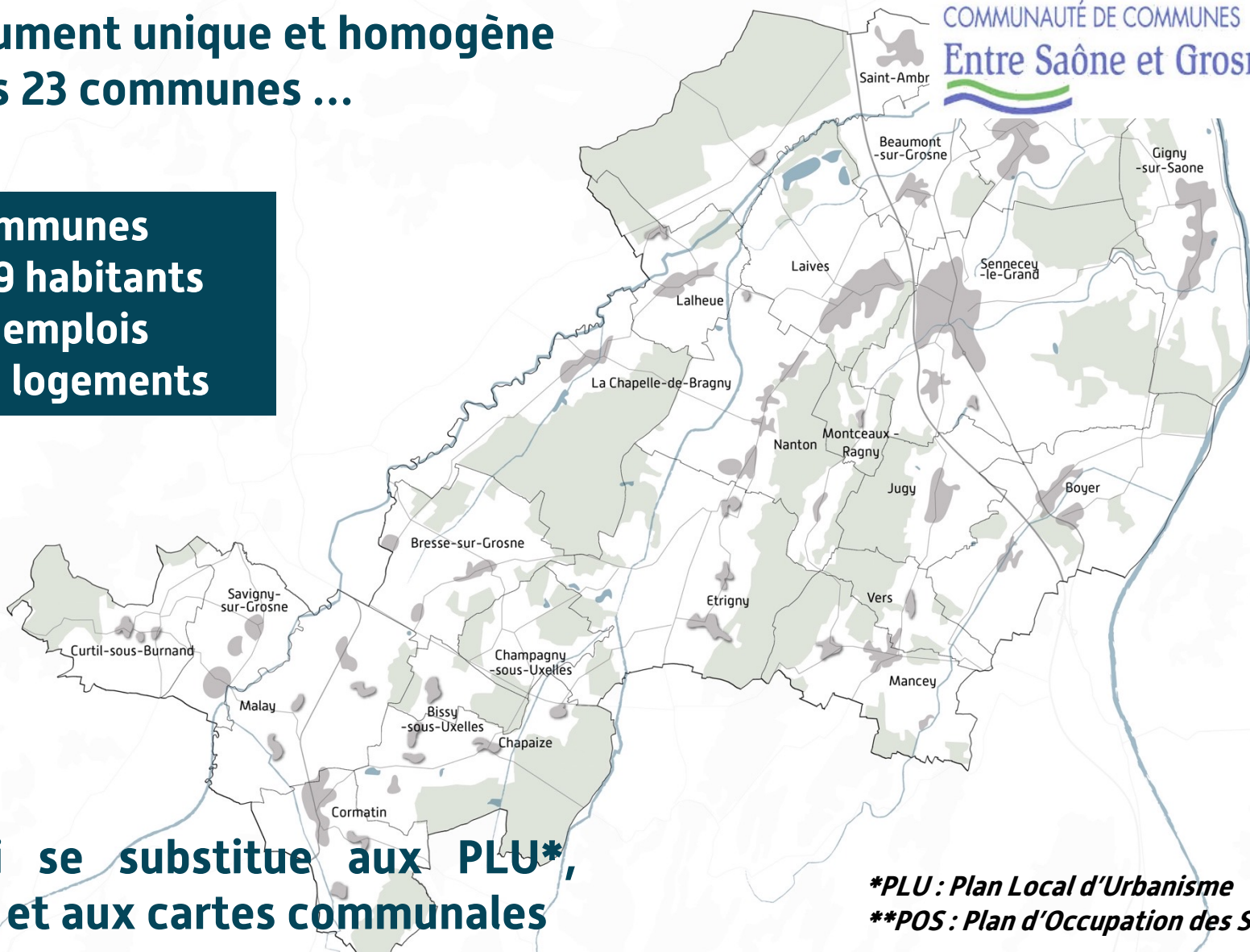


UNE VOCATION INTERCOMMUNALE

Un document unique et homogène
pour les 23 communes ...

23 communes
11 349 habitants
2 272 emplois
6 372 logements

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Entre Saône et Grosne



... qui se substitue aux PLU*,
POS** et aux cartes communales

*PLU : Plan Local d'Urbanisme
**POS : Plan d'Occupation des Sols

PILOTAGE DU PROJET ET GOUVERNANCE

Un pilotage intercommunal

ORGANES DÉCISIONNELS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONSEILS MUNICIPAUX
Débat sur le PADD
23 communes

PILOTAGE

CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE AVEC LES 23 MAIRES
(Lancement du projet, arrêt du dossier pour consultation, retour de l'enquête publique et de la consultation des PPA)

+

COMITE DE PILOTAGE
COMMISSION « AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET URBANISME »
Valide les avancées du dossier et prépare les conseils communautaires

+ RÉFÉRENTS PLUI
Intermédiaires entre les instances en charge du PLUi et les conseils municipaux

SUIVI TECHNIQUE ET CONCERTATION AVEC LES COMMUNES

SUIVI DU DOSSIER ET TEMPS D'ÉCHANGES TECHNIQUES

4 Groupes de travail thématique

Equilibre urbain et rural

Dév éco, touristique énergies

Patrimoine es-paysage

Environnement, risques

3 secteurs

- Vallée Saône
- Vallée de la Grosne
- Axe nord-sud, la Crête

CONCERTATION AVEC LE PUBLIC

RÉUNIONS PUBLIQUES / ENQUÊTE PUBLIQUE / REGISTRE

+ Personnes publiques associées (PPA)

+ un travail de concertation avec les communes :

- Diagnostic : 23 rencontres communales
- PADD : 23 rencontres communales
- Règlement zonage (3 séries de rencontres des 23 communes + points selon les besoins

MODALITÉS DE CONCERTATION

Une concertation continue avec la population

Des rencontres publiques et des outils d'information destinés à tous

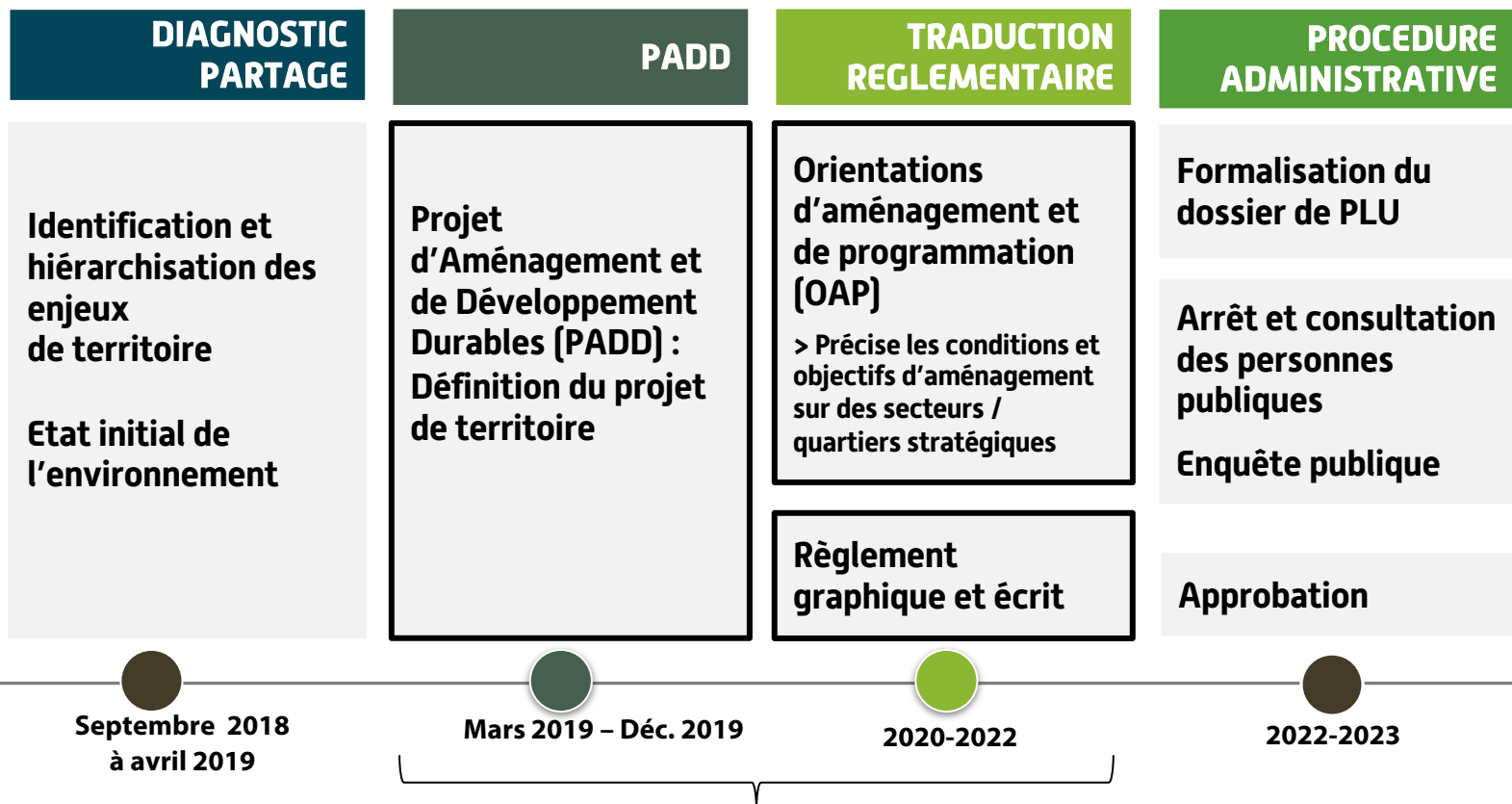
- 7 réunions publiques :
 - 1 pour le diagnostic et 2 pour le PADD
 - 4 pour le zonage et le règlement
- Mise à disposition de **registre de concertation** du public dans chaque mairie des communes membres
- La diffusion d'informations, par le biais de :
 - D'articles dans la presse locale
 - D'informations sur le site Internet de la Communauté de Communes : www.cc-entresaoneetgrosne.fr
 - Des informations dans le bulletin communautaire
- Une **enquête publique** (après l'arrêt du projet et la consultation des PPA, horizon 2022)



Un bilan de la concertation dressé lors de l'arrêt du projet et un retour également suite à l'enquête publique en lien avec le(s)commissaire(s) enquêteur(s)

OÙ EN SOMMES-NOUS DANS LA DÉMARCHE ?

4 grandes étapes de réalisation du projet



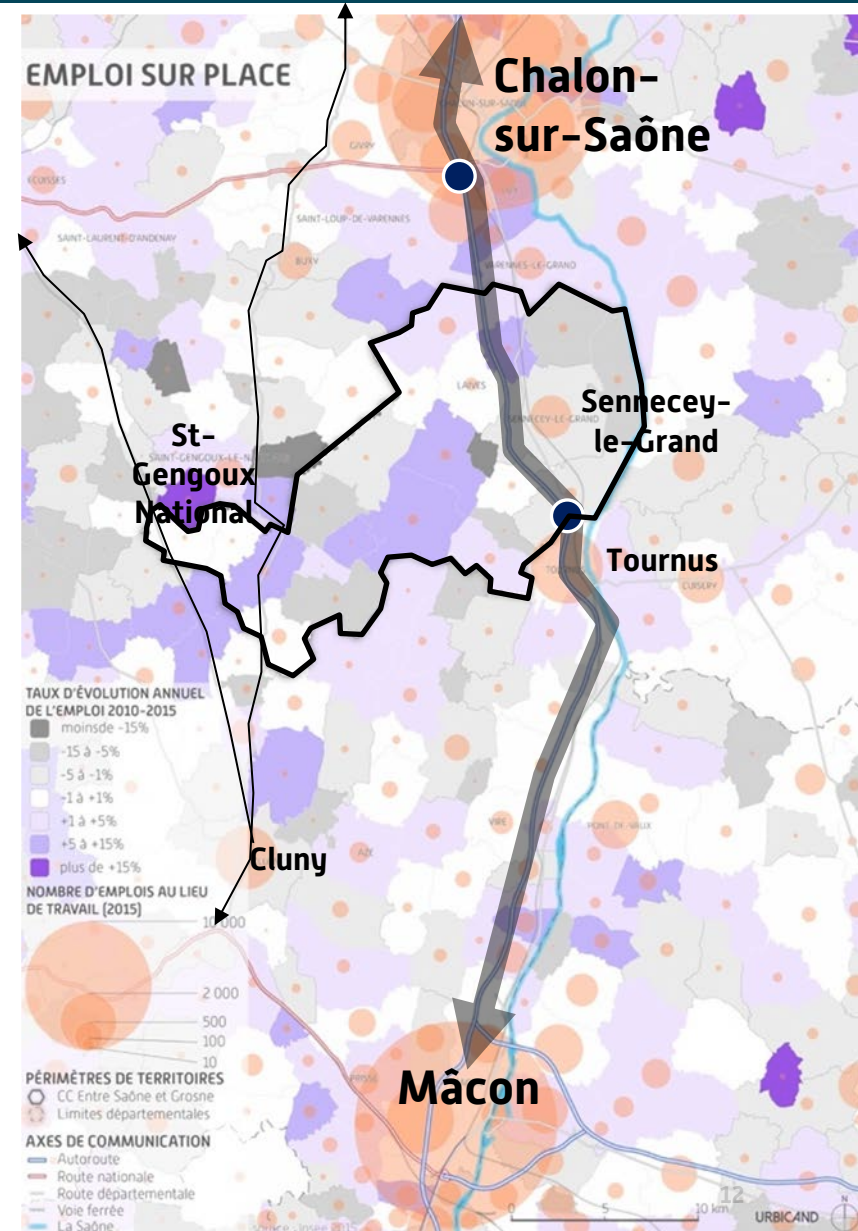
- Mise en débat du PADD en conseil communautaire (décembre 2019)
- **Report des réunions publiques pendant la période électorale et la COVID 19 (2019/2020)**
- **Une poursuite du travail avec les élus sur l'année 2020-2021 (traduction réglementaire)**
- **Reprise des réunions publiques à l'automne 2021 :**
 - 2 réunions publiques sur le PADD : 28 septembre et 28 octobre 2021
 - 3 à 4 réunions publiques sur le règlement à étaler entre novembre et janvier 2021

2. LE TERRITOIRE ENTRE SAÔNE ET GROSNE EN QUELQUES MOTS...



Un territoire attractif tourné vers l'extérieur

- Bonne accessibilité (A6, D906, autoroute, voie ferrée)
- Proximité de pôles d'emplois : Chalon-sur-Saône - Mâcon et proximité de pôles urbains intermédiaires (Cluny, Saint-Gengoux-le-National)
- Une population qui se maintient par un solde migratoire positif, malgré le vieillissement de la population (desserrement des pôles urbains)



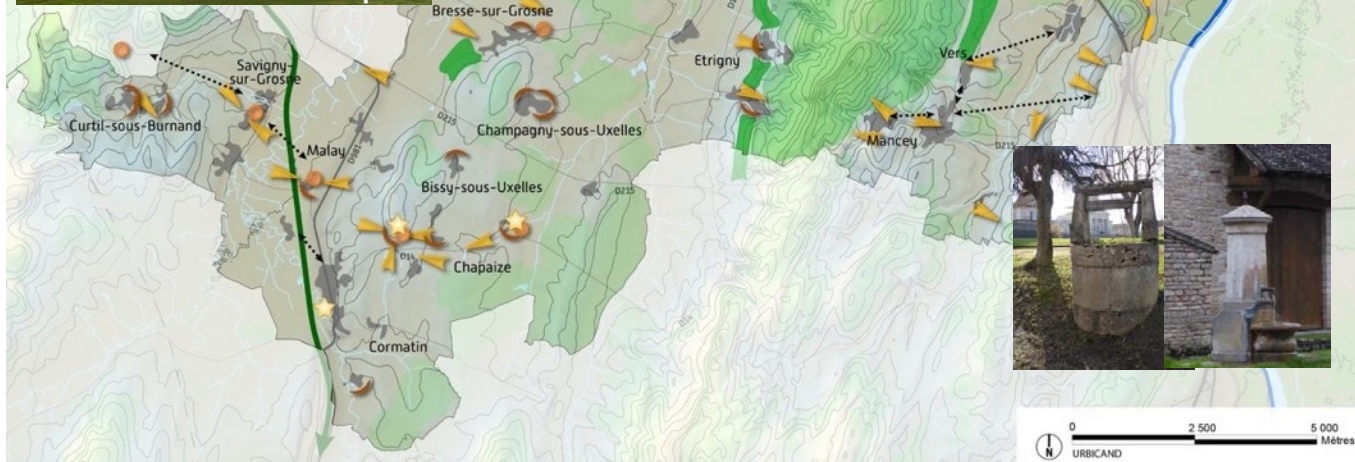
Un cadre de vie qualitatif



Eglise Saint-Martin de Laives



Château de Cormatin et son parc

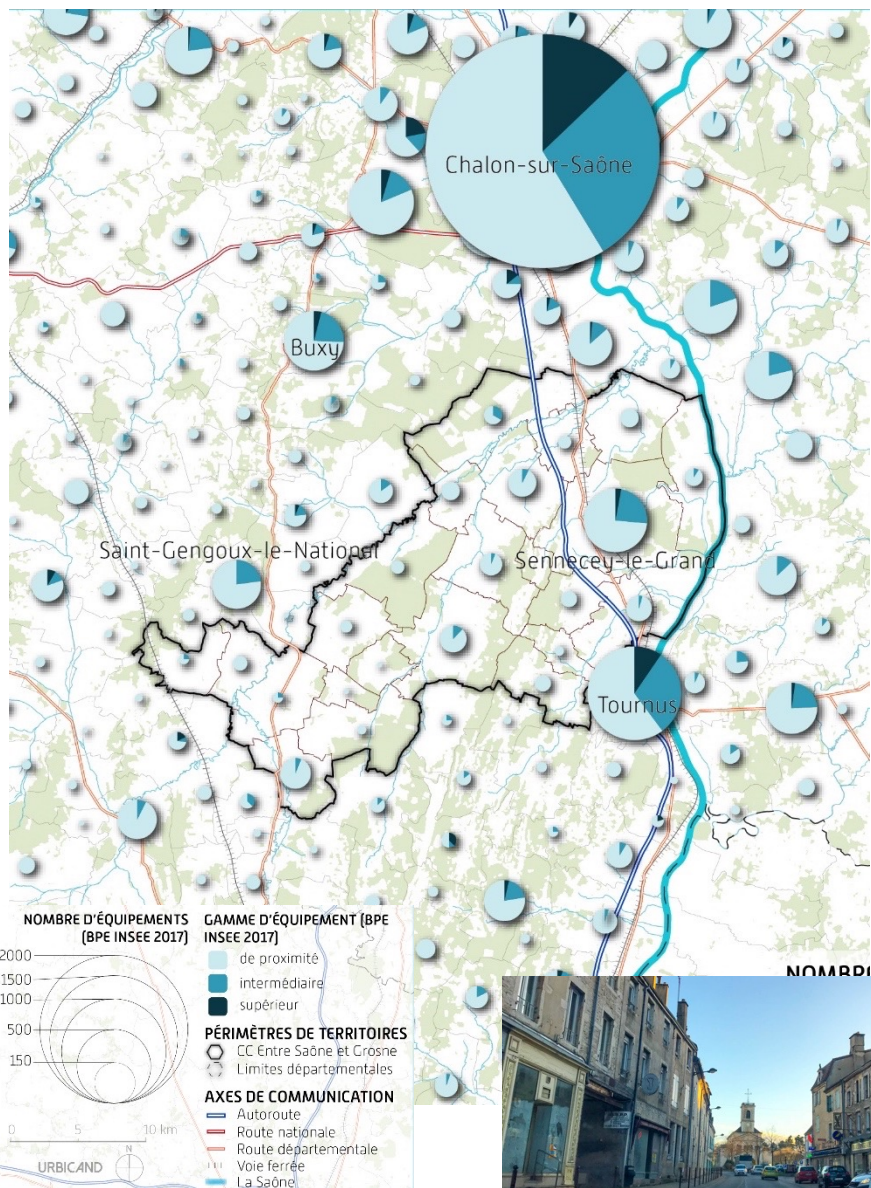


- Richesse du patrimoine paysager, naturel et architectural



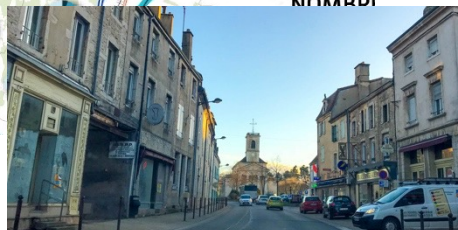
Jugy

Un cadre de vie qualitatif



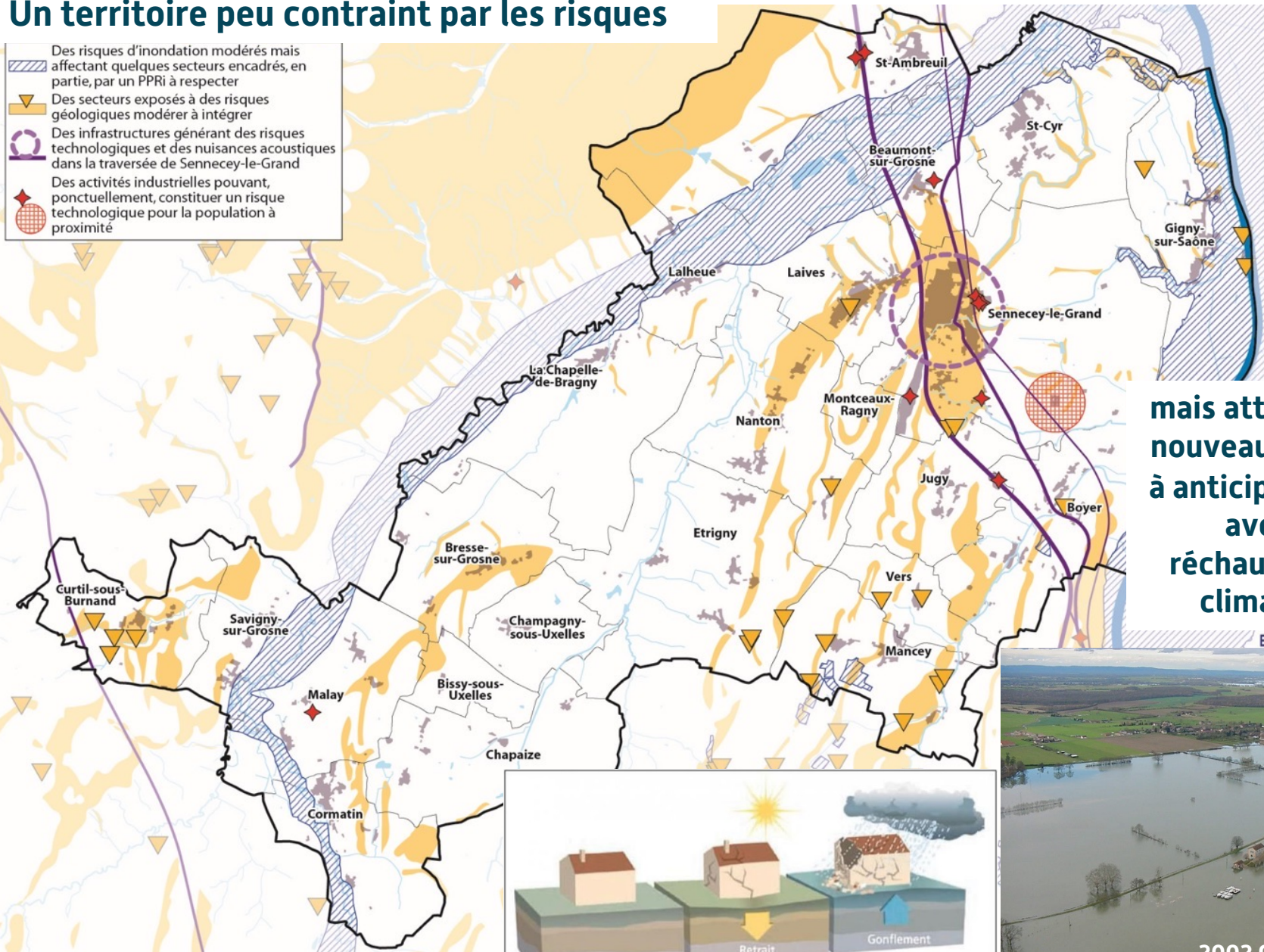
Une offre équilibrée de services et de commerces de proximité

- Territoire bien équipé (concentration des équipements à Sennecey-leGrand)
- Offre commerciale complémentaire des pôles urbains voisins (bricolage - l'alimentation)
- Rôle de proximité de Tournus et de St-Gengoux-le-National

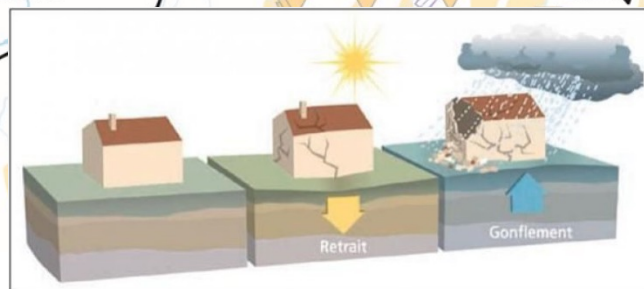


Un territoire peu contraint par les risques

- Des risques d'inondation modérés mais affectant quelques secteurs encadrés, en partie, par un PPRi à respecter
- Des secteurs exposés à des risques géologiques modérer à intégrer
- Des infrastructures générant des risques technologiques et des nuisances acoustiques dans la traversée de Sennecey-le-Grand
- Des activités industrielles pouvant, ponctuellement, constituer un risque technologique pour la population à proximité



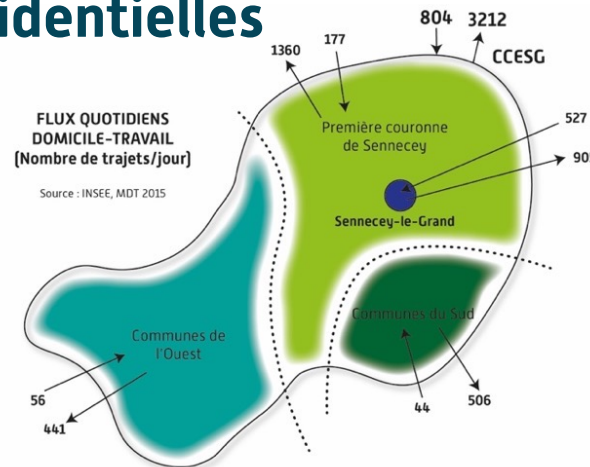
mais attention de nouveaux risques à anticiper en lien avec le réchauffement climatique



2002 Gigny-sur-Saône

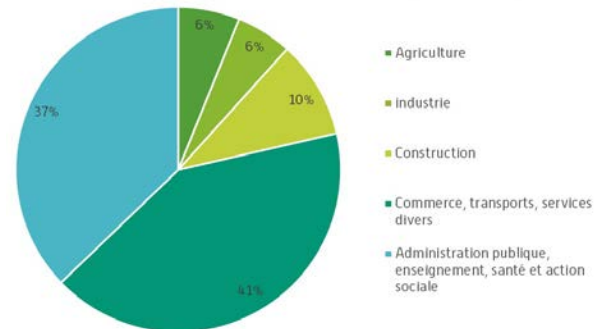
Des fragilités économiques et résidentielles

- Une économie polarisée vers les bassins d'emploi extérieurs
- Une économie majoritairement présente (88 % des emplois) et faiblement productive
- Une forte dépendance à la voiture individuelle : une partie centrale peu accessible en transport en communs, nombreux captifs à l'Ouest, des modes de déplacement alternatifs peu développés (TAD, transport en commun non optimisé (gare, Mobigo), covoiturage informel)
- Une croissance démographique positive mais qui tend à se tasser ((+ 1%/ an entre 1990 et 2010 et + 0,4%/ an entre 2010 et 2015))



70 % des actifs travaillent à l'extérieur du territoire

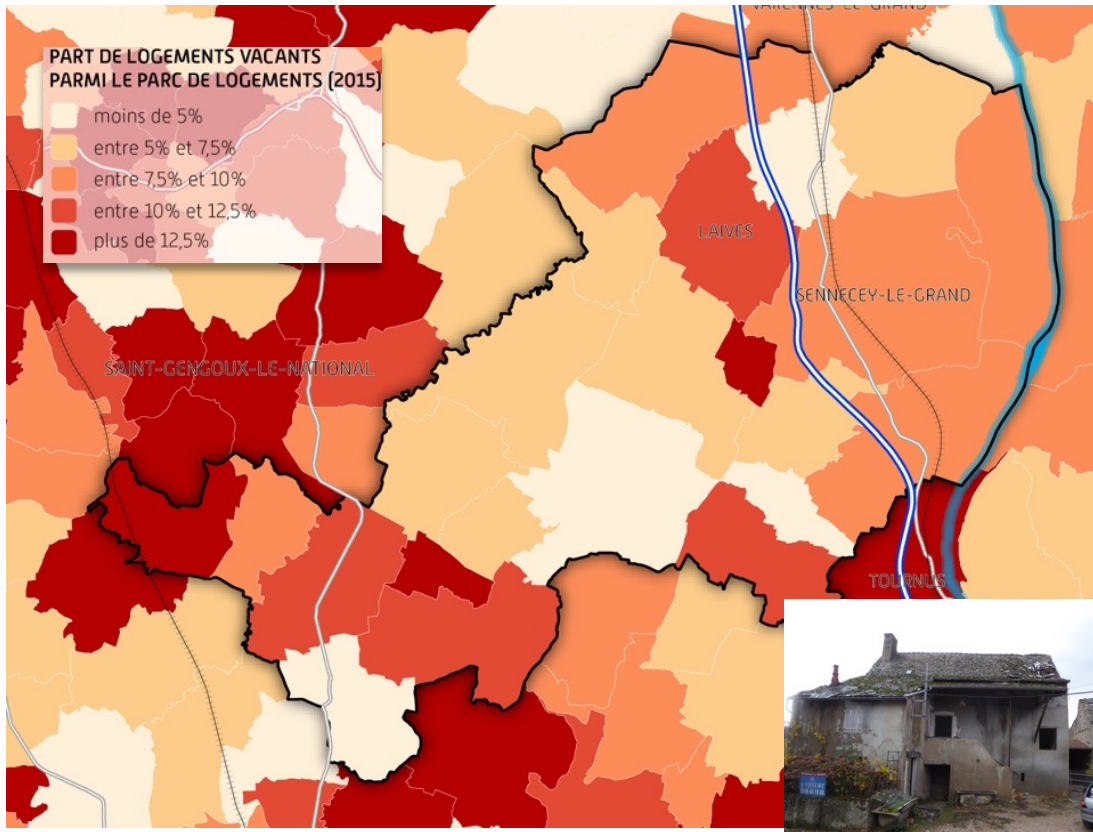
Emplois par grands secteurs d'activité (Insee 2015)



88 % des emplois de la CCESG dans la sphère présente

Un parc de logements fragile

- **Progression des résidences secondaires** créant parfois des problématiques d'accès au logement (ex. Bissy-sous-Uxelles)
- Un **taux de vacance élevé** à Ouest (> à 9%) et **des communes sous pression résidentielle** (< à 6%) : Vers, La Chapelle-de-Bragny, Beaumont-sur-Grosne, St-Cyr, Cormatin



- **Un parc en logements inadaptés :**
 - Surreprésentation de l'habitat individuel et des propriétaires occupants
 - Offre limitée en petits logements (25%, regroupés à Sennecey et Cormatin)
 - Offre en logement locatif sous représentée (concentrée à Sennecey et Cormatin)
 - Inadéquation entre l'offre en logement (la taille des logements, type, ...) et le profil des ménages



Des pôles urbains à maintenir et renforcer



Sennecey-le-Grand : pôle d'équilibre

Cormatin : pôle de proximité



- **Des dynamiques démographiques stables**
 - Sennecey-le-Grand : taux de croissance annuel moyen de + 0,3 % entre 2010-2015
 - Cormatin : +1,9 % entre 1999 et 2010 à +0,4 % entre 2010 et 2015
- **Centre bourg de Sennecey qui se fragilise** (vacance commerciale et des logements (9%))
- **Cormatin : des commerces liées à l'attractivité touristique du bourg à maintenir**
- **Pression immobilière à Cormatin** (taux de vacance des logements de 5 %) **liée en partie aux résidences secondaires** (22% du parc de logement en 2015)
- **Population fragile : vieillissement, bas revenus** (entre 17500 € et 20000 € par unité de consommation)

Une artificialisation des sols de 115,4 ha entre 2003 et 2014

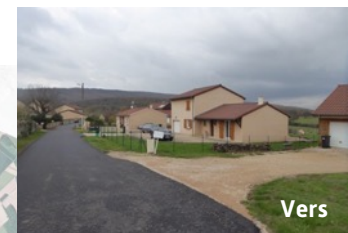
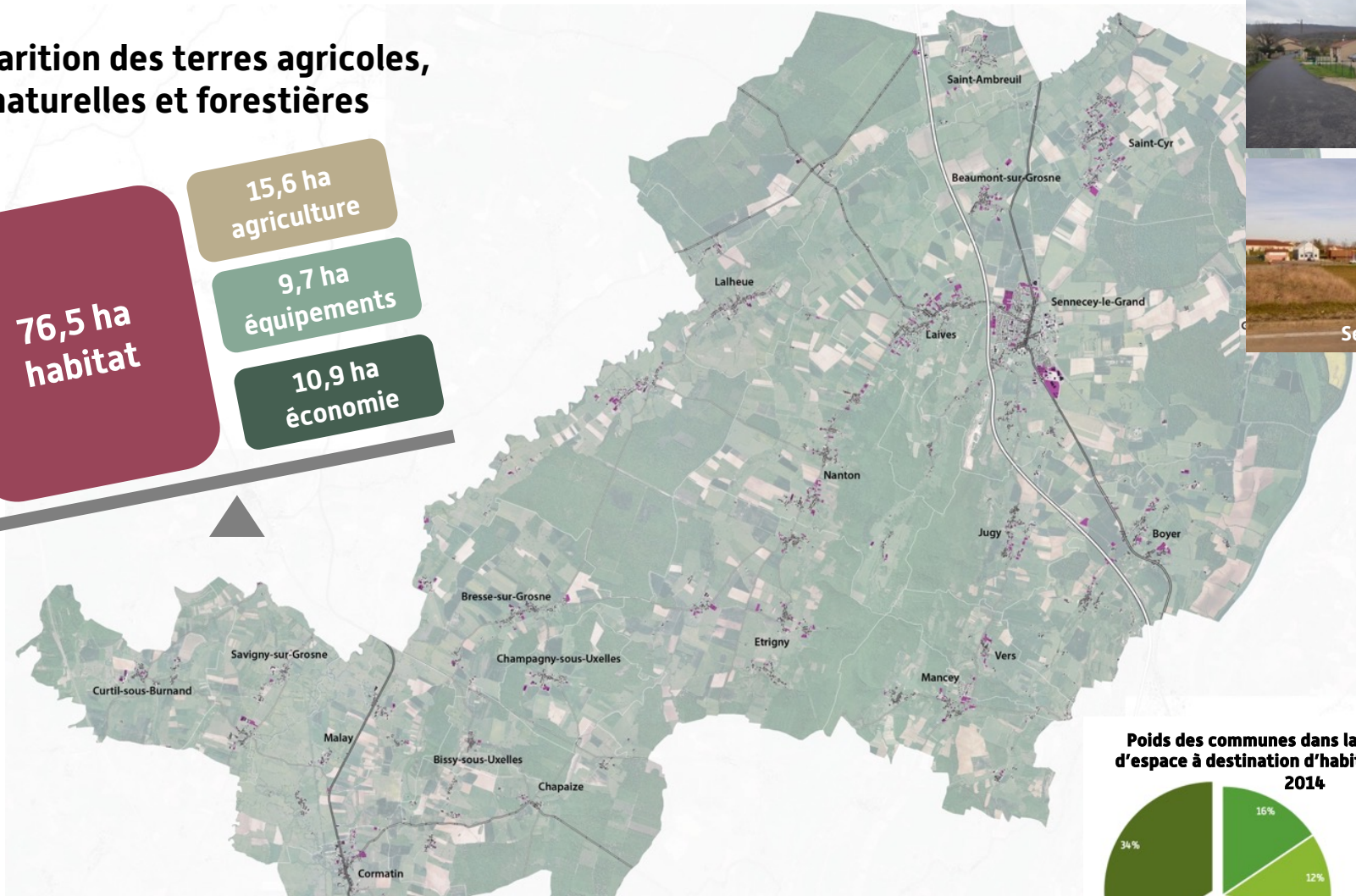
Disparition des terres agricoles, naturelles et forestières

76,5 ha
habitat

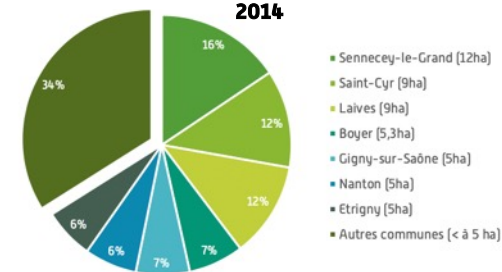
15,6 ha
agriculture

9,7 ha
équipements

10,9 ha
économie



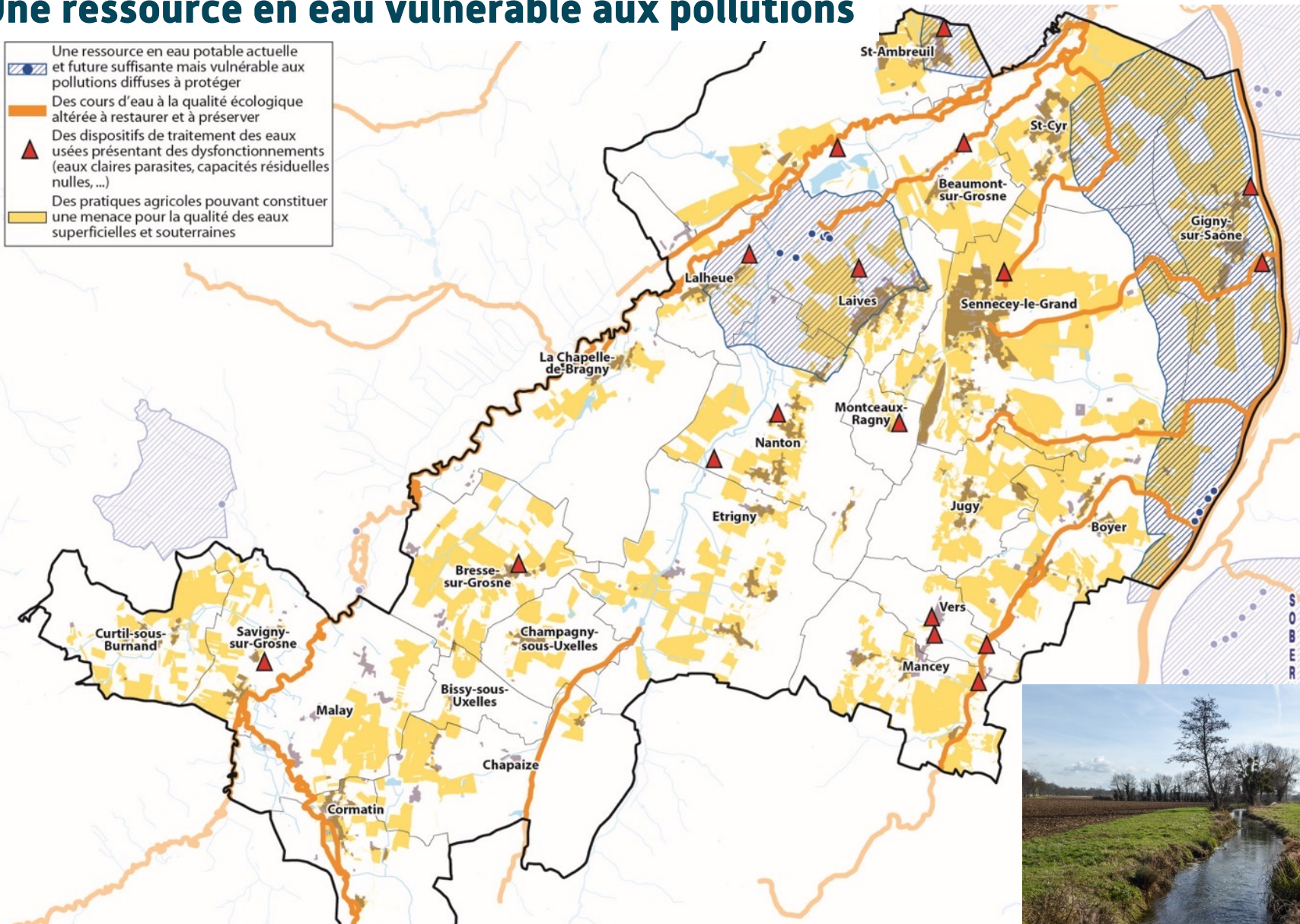
Poids des communes dans la consommation d'espace à destination d'habitat entre 2003 et 2014



- Une part importante de l'habitat (61%) et de l'agriculture (14%)
- Une consommation foncière géographiquement différenciée
- Tendance à l'évasion des ménages vers l'Ouest

Une ressource en eau vulnérable aux pollutions

- Une ressource en eau potable actuelle et future suffisante mais vulnérable aux pollutions diffuses à protéger
- Des cours d'eau à la qualité écologique altérée à restaurer et à préserver
- Des dispositifs de traitement des eaux usées présentant des dysfonctionnements (eaux claires parasites, capacités résiduelles nulles, ...)
- Des pratiques agricoles pouvant constituer une menace pour la qualité des eaux superficielles et souterraines

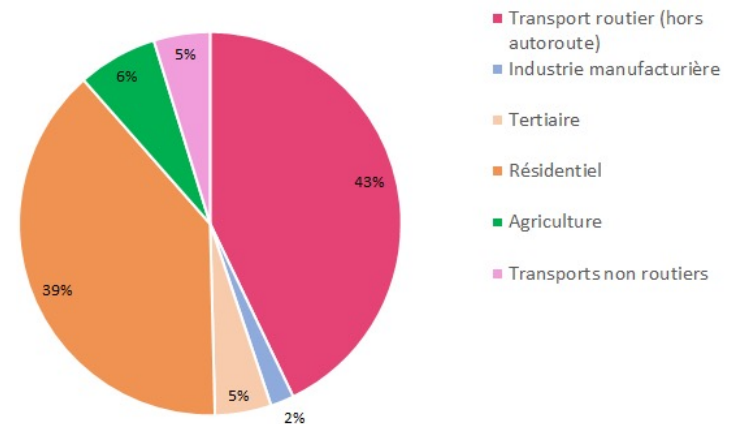


Une forte dépendance aux énergies fossiles

Mode de consommation

- **Transport routier**, comme 1^{er} poste de consommation énergétique du territoire
- **Fioul et gaz** : 1^{er} modes de chauffages
- **Energies renouvelables couvrant à peine 4% des consommations** (solaire principalement et bois bûche pour le chauffage, hydro-électricité)

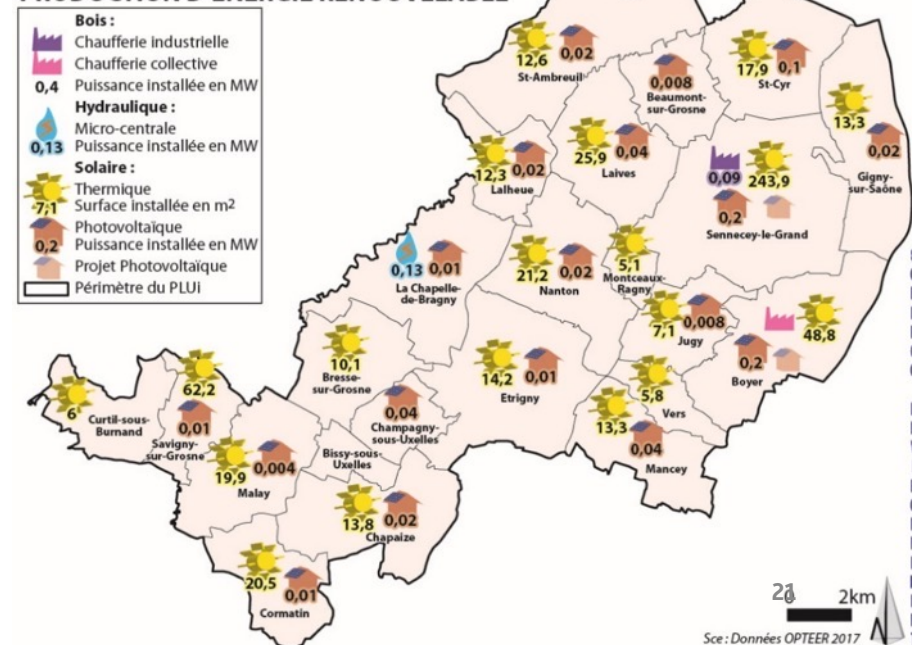
Consommation d'énergies finales en ktep (2016)



Des potentiels à explorer pour amorcer la transition énergétique

- **Solaire - hydroélectricité**
- **Méthanisation et effluents des élevages** (fumiers et lisiers) **et/ou des stations d'épuration** (boues)
- **Petit éolien**, si intégré dans le patrimoine architectural du territoire
- **Géothermie** (notamment dans le Val de Saône depuis Boyer jusqu'à Beaumont-sur-Grosne)

PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE



2. LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

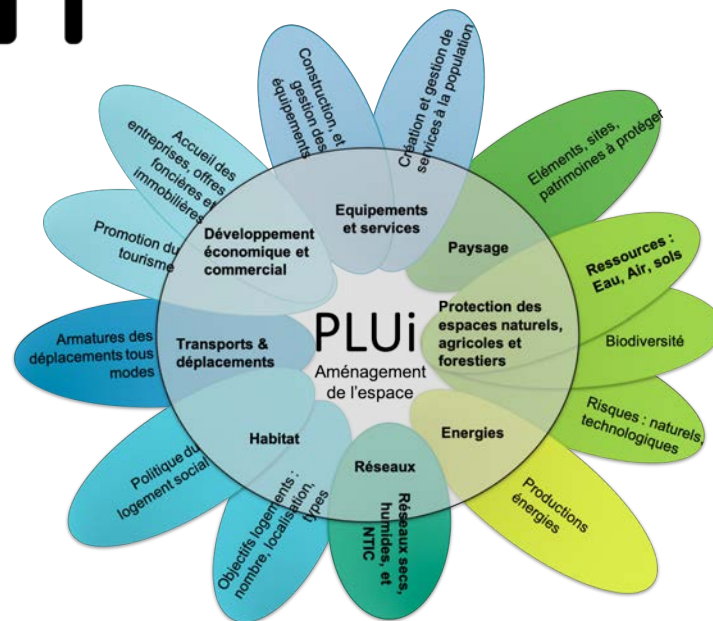


LE PADD, UN PROJET COMMUN

- Le PADD, exprime le projet d'aménagement du territoire pour 10-15 ans, en matière d'habitat, d'emplois, de transport, d'environnement
- Il définit une stratégie et des orientations
- Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.



L'aménagement du territoire est lié à la stratégie de développement



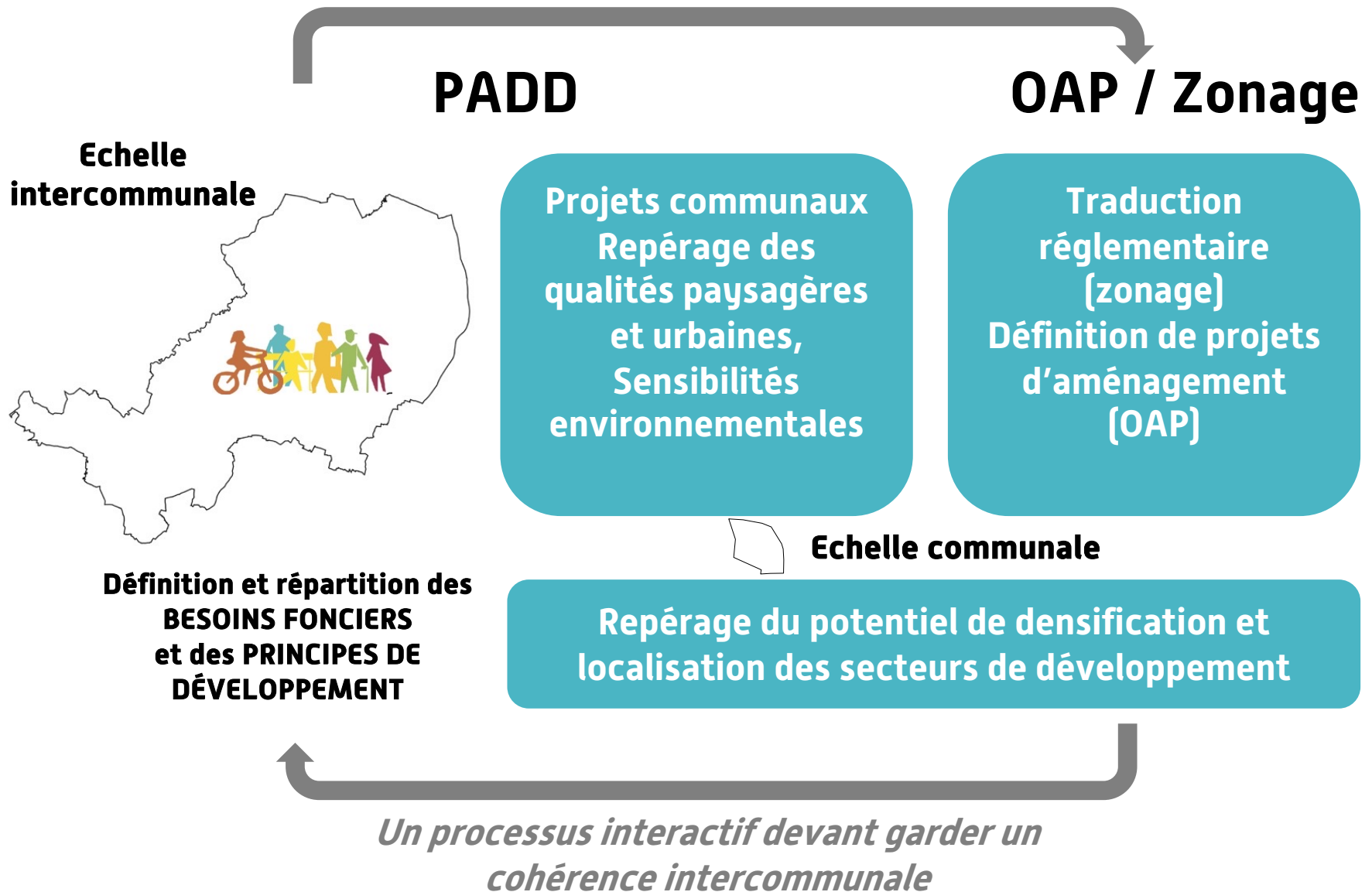
Qu'avons nous envie de faire ensemble ?
Quel développement pour notre territoire ?

Comment pérenniser l'emploi ?

Comment valoriser nos ressources ?

Quelle organisation des services sur le territoire ?
Comment préserver et améliorer le cadre de vie des habitants ? ...

QUELS LIENS ENTRE LE PADD ET LA COMMUNE ?



Un projet de territoire axé sur 3 grandes ambitions

- **AMBITION 1** : Faire du cadre de vie rural, paysager et naturel, un socle de développement
- **AMBITION 2** : Maintenir l'attractivité du territoire et créer des complémentarités entre les villages et les bourgs
- **AMBITION 3** : Favoriser un développement raisonné et durable et amorcer la transition écologique



AMBITION 1 : FAIRE DU CADRE DE VIE RURAL, PAYSAGER ET NATUREL UN SOCLE DE DÉVELOPPEMENT



1.1. CONFORTER LA CHARPENTE NATURELLE ET PAYSAGÈRE

Maintenir la diversité et la lisibilité des paysages

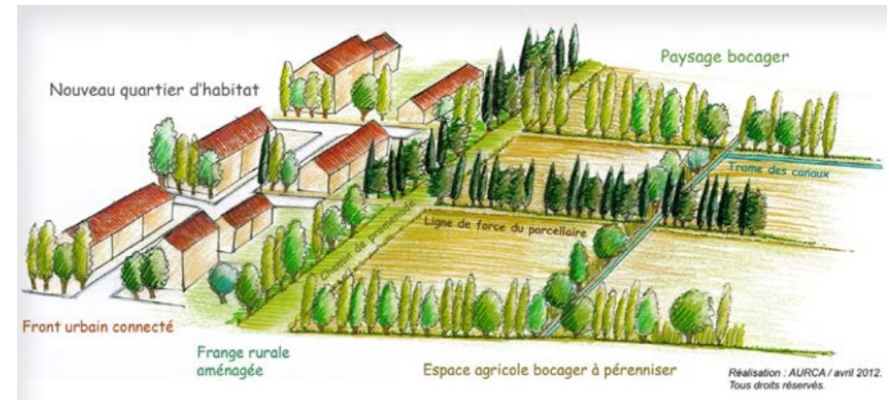
- Maintenir et renforcer la **diversité des paysages agricoles**
- Préserver le **patrimoine vernaculaire et les éléments de petit patrimoine** animant les paysages à grande échelle
- Préserver la **lisibilité des paysages des Monts du mâconnais** et des fonds des vallées



1.1. CONFORTER LA CHARPENTE NATURELLE ET PAYSAGÈRE

Intégrer le développement dans le paysage

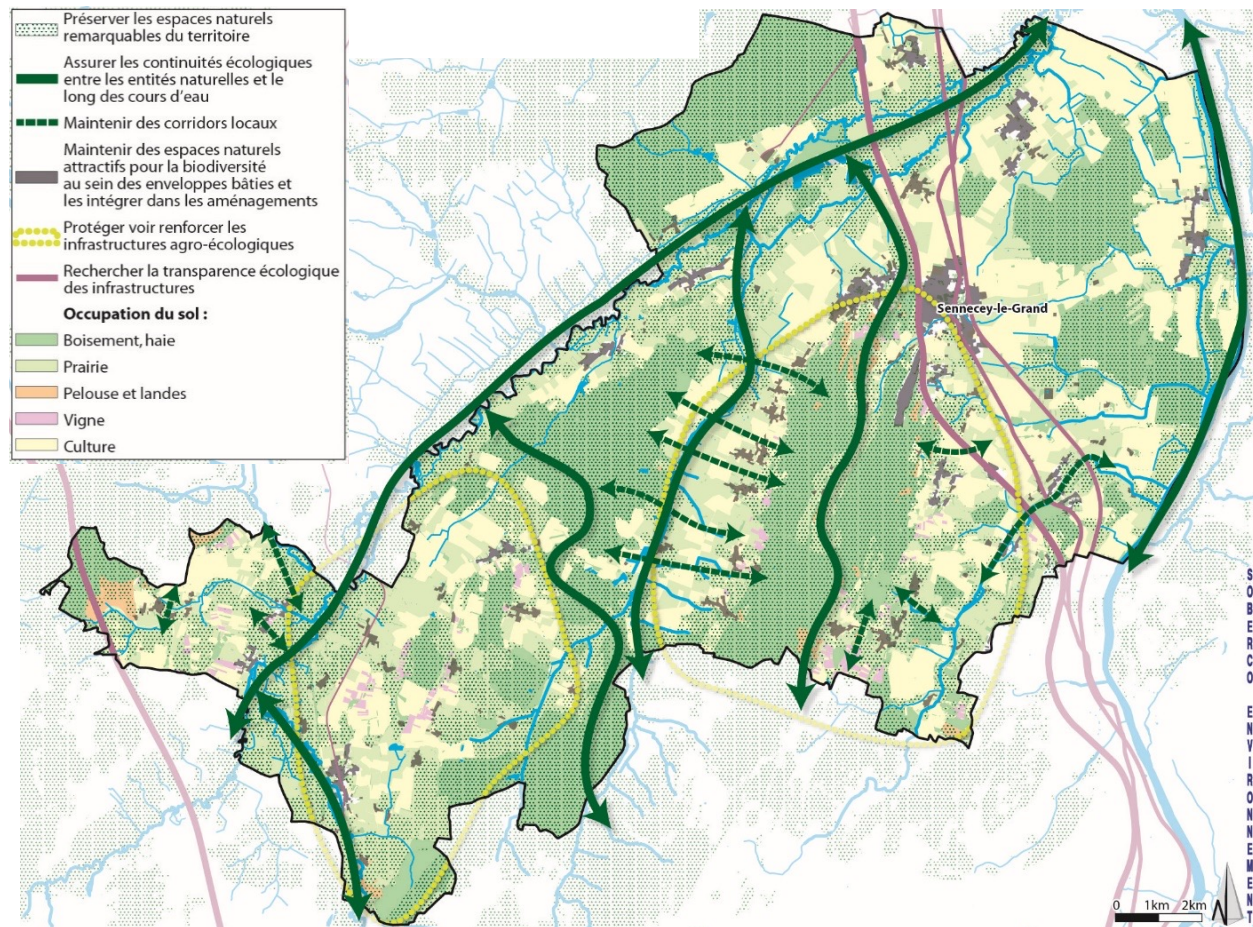
- Maintenir l'inscription des villages et des bourgs dans leur site
- Préserver les secteurs paysagers et urbains sensibles : zones de forte co-visibilité paysagère, itinéraires/axes de découvertes, cônes de vues et les grands belvédères, entrées de villes, secteurs d'habitat diffus ou isolé
- Aménager et préserver des espaces de transition entre espaces agricoles ou forestiers et l'urbanisation



1.1. CONFORTER LA CHARPENTE NATURELLE ET PAYSAGÈRE

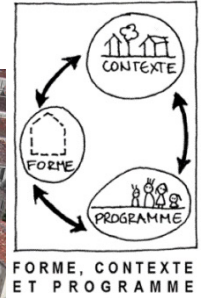
Protéger les réservoirs de biodiversité et les grandes continuités écologiques

- Protéger les espaces naturels remarquables : réservoirs de biodiversité, ZNIEFF de type 1, site Natura 2000, zones humides, pelouses sèches, ... avec des exceptions pour les communes du bocage clunisois
- Préserver les fonctionnalités écologiques, en particulier de part et d'autre de la côte mâconnaise
- Protéger, restaurer et valoriser la trame verte urbaine



1.2. PRÉSERVER UN CADRE DE VIE À FORTE VALEUR PATRIMONIALE

- Réinterpréter le patrimoine bâti dans les nouveaux projets (règles de construction spécifiques, matériaux adaptés, principes de composition urbaine et paysagère)
- Préserver et valoriser le patrimoine architectural et vernaculaire du territoire
- Faire de la trame verte urbaine, un vecteur d'attractivité urbaine



1.3. RENFORCER LA VOCATION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

- **Créer des liens matériels et/ou immatériels entre les villages et les sites remarquables du territoire**
 - Mettre en réseau les porteurs de projets et les sites à découvrir
 - Aménager, restaurer, connecter les grandes itinérances de découverte (transversale Est-Ouest, rabattement des villages)
 - Préserver, valoriser et entretenir les sites touristiques et patrimoniaux existants
- **Accompagner le développement des projets touristiques** (structures d'hébergement et d'accueil, connexions avec les chemins de randonnée locaux et régionaux)

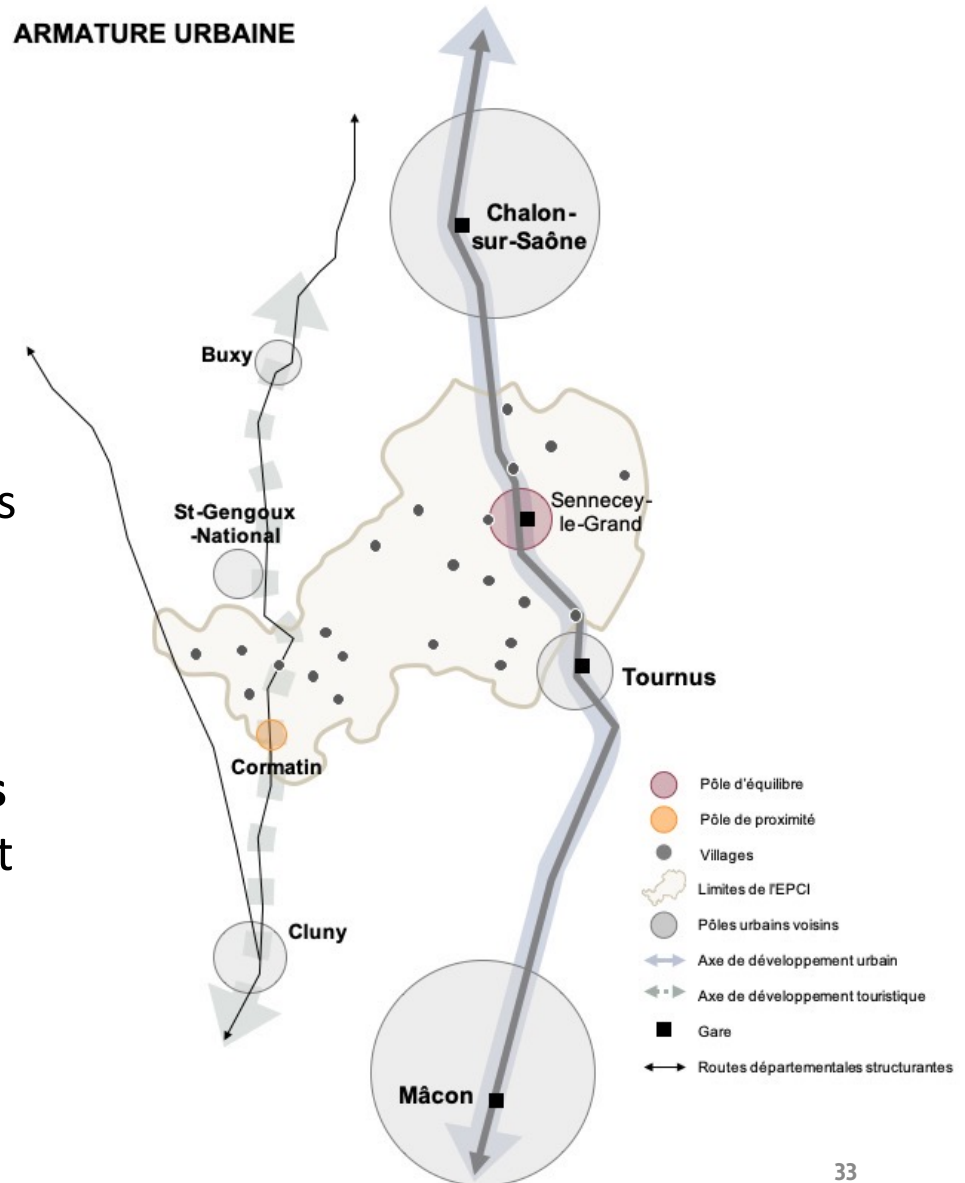


AMBITION 2 : MAINTENIR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET CRÉER DES COMPLÉMENTARITÉS ENTRE LES VILLAGES ET LES BOURGS



2.1. ORGANISER UNE RURALITÉ DE PROXIMITÉ

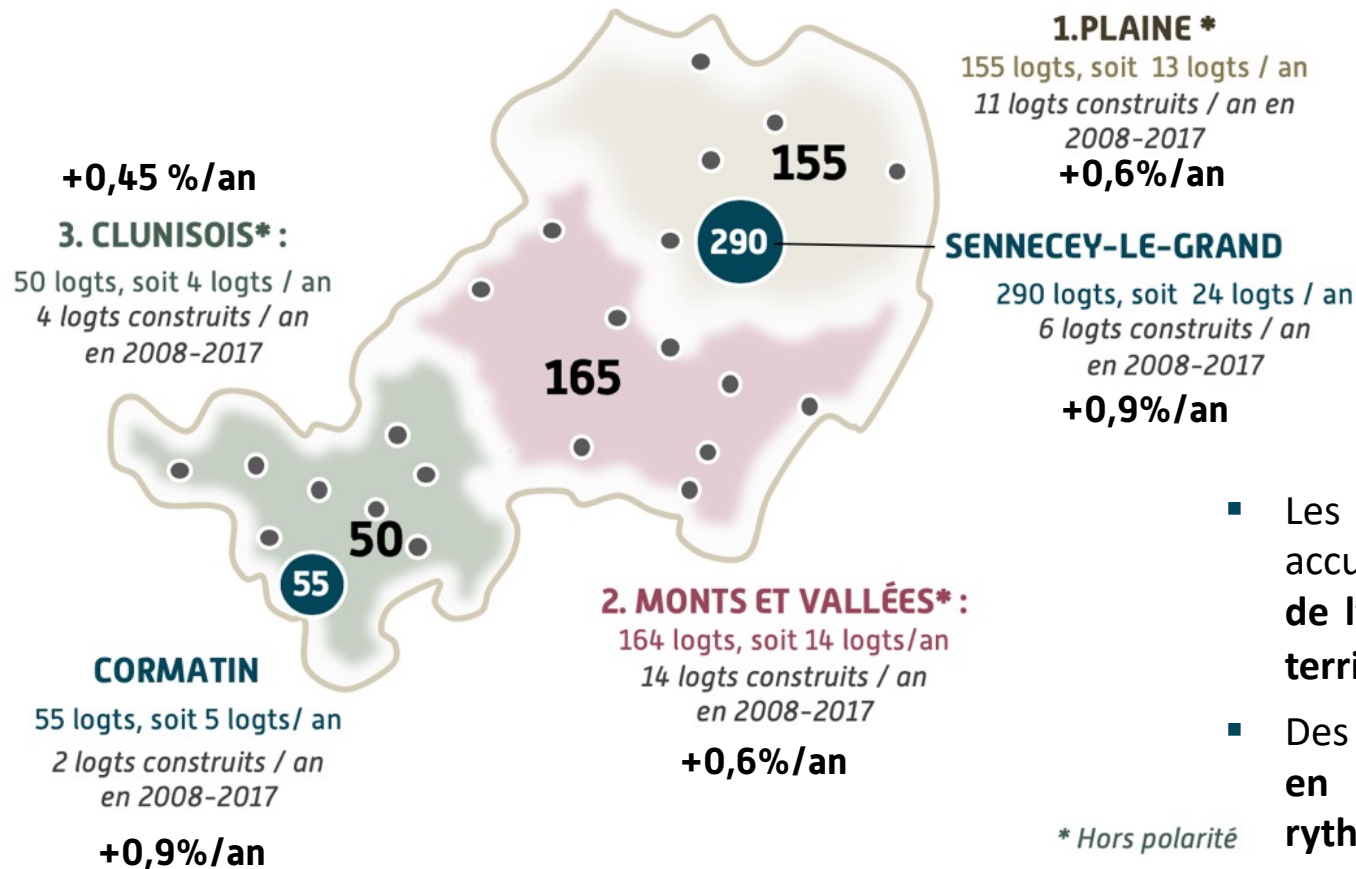
- **Positionner le territoire en complémentarité des pôles voisins**
- **Conforter les 2 polarités locales :** Sennecey-le-Grand et Cormatin représentent la moitié de l'offre locale en logements et accueillent services, équipements et entreprises (présence de ZAE)
- **Préciser la vocation des pôles**
- **Pérenniser la vitalité des centralités villageoises :** maintien de services et d'équipements de proximité, mixité fonctionnelle des villages (artisanat, bureaux, ...)



2.2 ORGANISER LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES MÉNAGES

Accueillir 990 habitants à l'horizon 2032 (2020-2032)

- Une perspective de croissance démographique **moyenne** d'environ **+0,7% par an**
- Des ambitions démographiques ajustées au plus près des réalités territoriales
- Accueillir **715 logements** sur 12 ans (2020-2032)



- Les polarités urbaines accueilleront près **50 % de l'offre en logement** du territoire
- Des **besoins en logements en adéquation** avec les **rythmes de constructions passées**

* Hors polarité

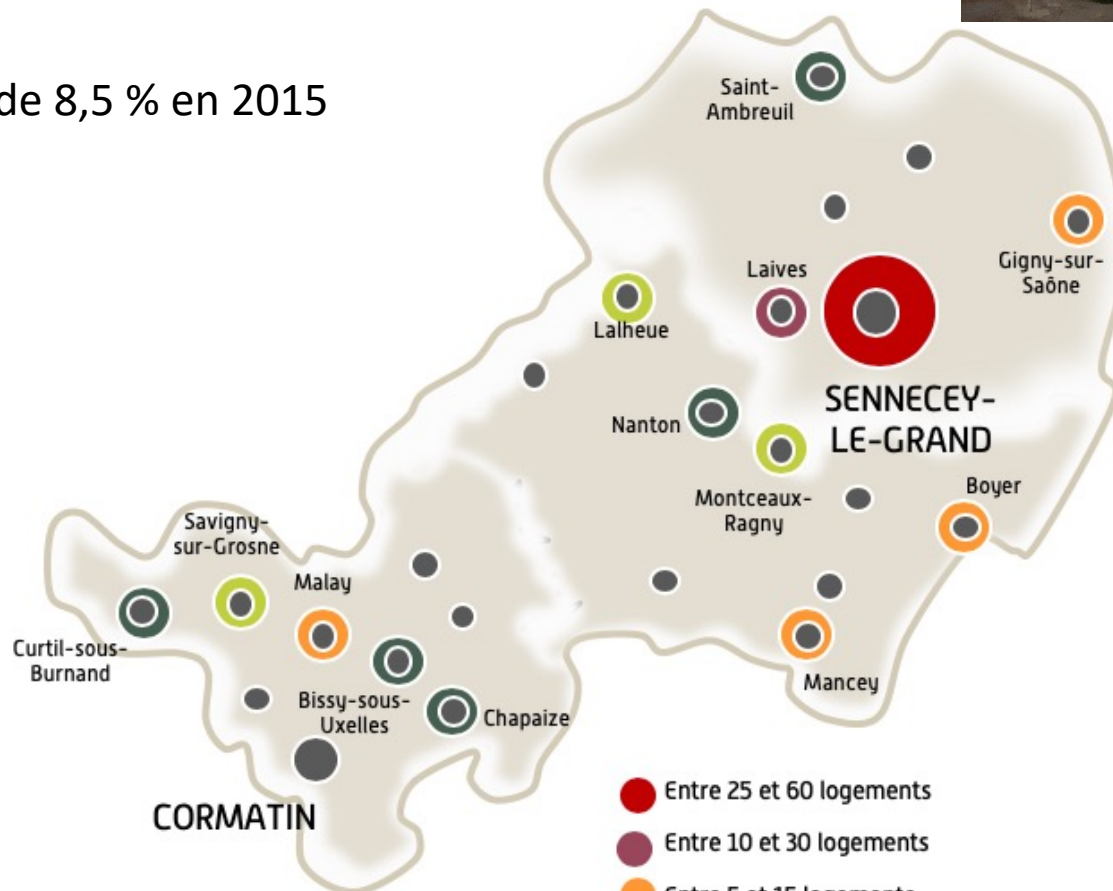
2.2 ORGANISER LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES MÉNAGES

Amorcer une politique de renouvellement urbain :

- Reconquérir entre 85 et 210 logements vacants d'ici 2032
- Réduire le taux vacance de 8,5 % en 2015 à 7,6% - 6%.

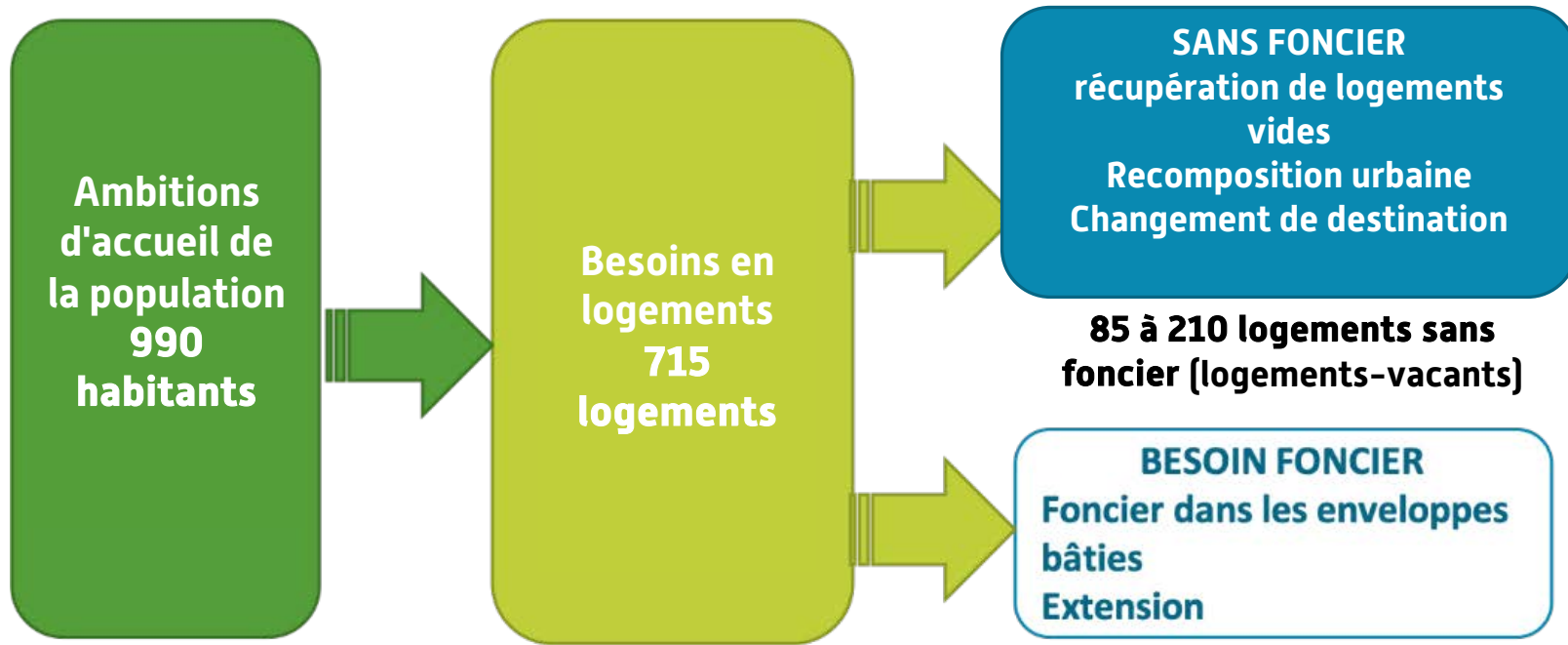


Nanton	entre 5 et 10
Lalheue	entre 0 et 5
Sennecey-le-Grand	entre 25 et 60
Laives	entre 10 et 30
Gigny-sur-Saône	entre 5 et 15
Saint-Ambreuil	entre 5 et 10
Montceaux-Ragny	entre 0 et 5
Boyer	entre 5 et 15
Mancey	entre 5 et 15
Malay	entre 5 et 15
Savigny-sur-Grosne	entre 0 et 5
Chapaize	entre 5 et 10
Curtil-sous-Burnand	entre 5 et 10
Bissy-sous-Uxelles	entre 5 et 10



2.2 ORGANISER LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES MÉNAGES

Estimation des besoins fonciers pour l'HABITAT



Densités du SCOT "rehaussées"

	Densité urbaine minimale	Enveloppe foncière
Pôle d'équilibre	18 logts/ha	13,5 à 15 ha
Pôle de proximité	15 logts/ha	3 à 3,5 ha
Villages	10 logts/ha	23,5 à 31,5 ha
Total		40-50 ha

Des besoins fonciers estimés

45 et 50 ha

soit une réduction de la consommation foncière de -26 % à - 53 % par rapport aux tendances passées pour l'habitat

2.2 ORGANISER LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES MÉNAGES

➤ Adapter l'offre en logements aux besoins des habitants

- Des objectifs de production de logements diversifiés* :

	Part en % de logements diversifiés à créer	Nombre de logements
Pôle d'équilibre	45%	130
Pôle de proximité	45 %	25
Villages	25 %	92
Total		715 logts

- Des enjeux de diversification lié au vieillissement, à l'augmentation des décohabitations, au parcours résidentiel (logement des jeunes)
- Des enjeux de **maintien des personnes âgées à domicile** et de développement de nouvelles formes de logements intergénérationnels

*Logements diversifiés (SCOT) : les logements locatifs privés ou publics, les petits logements (T1-T3), les logements adaptés aux personnes à mobilité réduite.



Fontaine aux Abeilles, habitat participatif (Saverne)



Habitat diversifié en milieu rural atelier Da.u-courtry



Eco-lotissement, Bazouge-sous-Hédé, Menguy, le Garzic, atelier Fayolle.

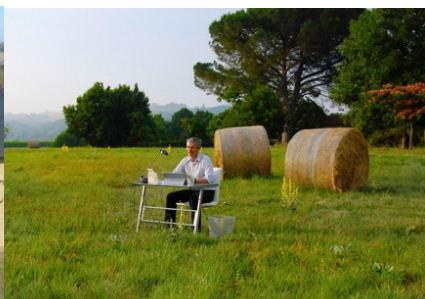
2.3. ORGANISER LES CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Renforcer et organiser le tissu économique

- Cibler l'accueil d'entreprises sur les **ZAE de Sennecey-le-Grand** (grandes entreprises) et de **Cormatin** (vocation artisanale) (23 et 25 ha)
- **Moderniser et améliorer les aménagements des ZAE** (critères de qualité paysagère et environnementale, niveau de services pour les entreprises et les salariés)
- **Dans les villages** : conforter et maintenir les entreprises existantes et diversifier l'offre (télétravail, petit artisanat, ...)



Echo Parc : 8 à 10 ha de parc photovoltaïque



2.3. ORGANISER LES CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Maintenir la vitalité commerciale des pôles

- Limiter la **concurrence entre l'offre commerciale du centre-ville et l'offre périphérique** (Sennecey-le-Grand)
- **Lutter contre la vacance commerciale** et le changement de destination des locaux commerciaux en logement (Sennecey-le-Grand, Cormatin, Laives)
- Favoriser l'**aménagement qualitatif des zones commerciales**



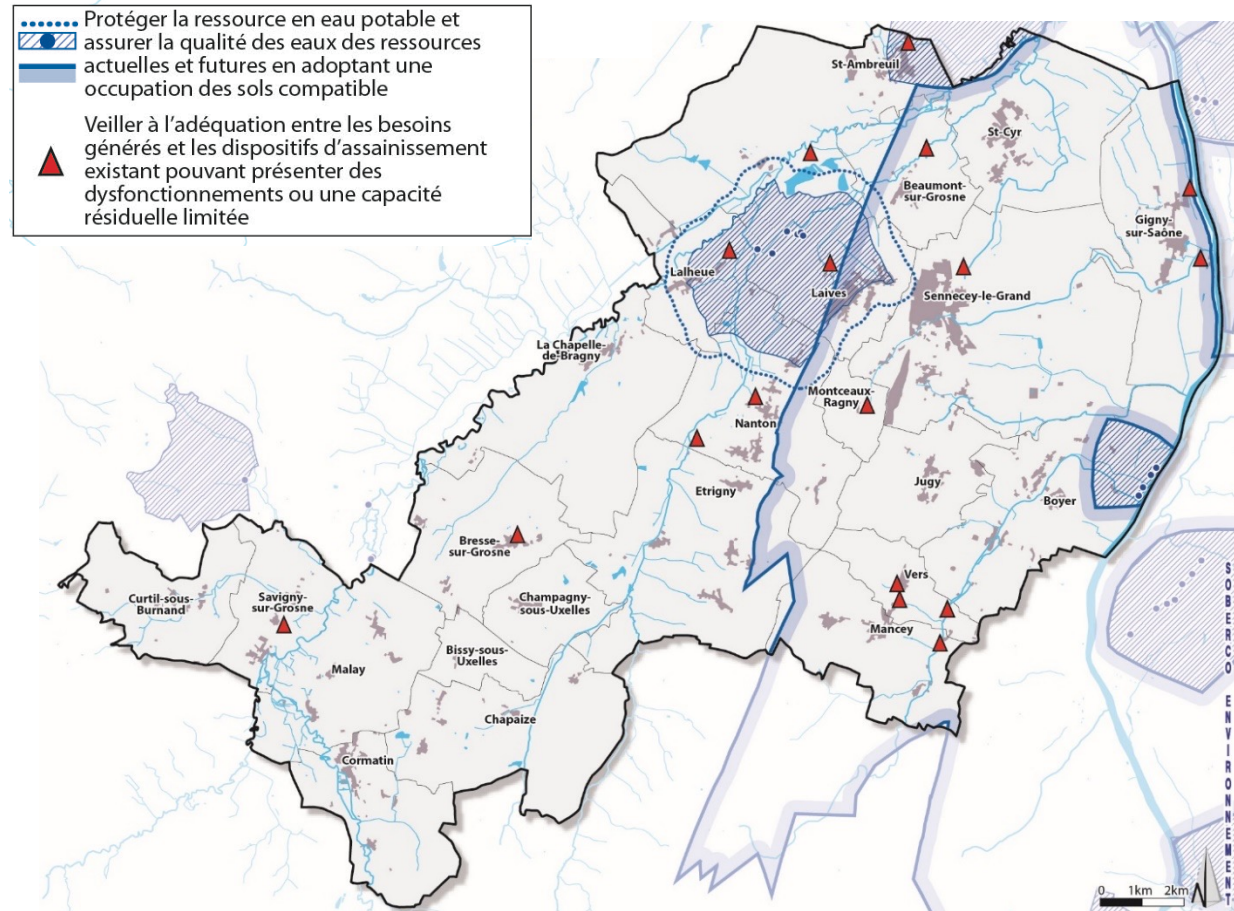
AMBITION 3 : FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ ET DURABLE ET AMORCER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



3.1. CONSIDÉRER LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Considérer les besoins en eau potable et en assainissement

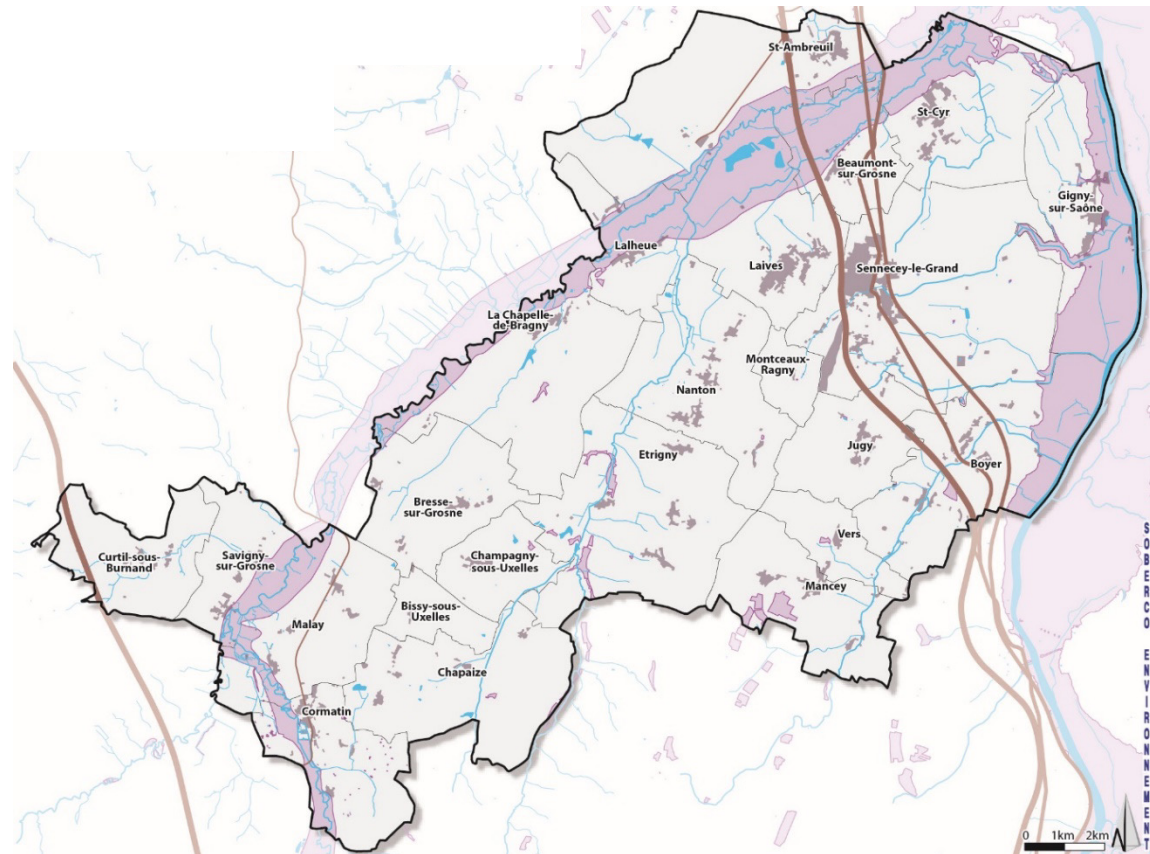
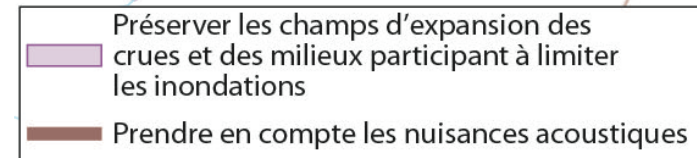
- Protéger la ressource en eau potable (principe de protection des captages, étendu à 500 m autour de l'aire de captage de Laives)
- Avoir un **développement en adéquation avec la capacité d'alimentation en eau potable** du territoire
- **Calibrer le développement des bourgs**, mais le conditionner à la réalisation de travaux pour améliorer le traitement des eaux usées.



3.1. CONSIDÉRER LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

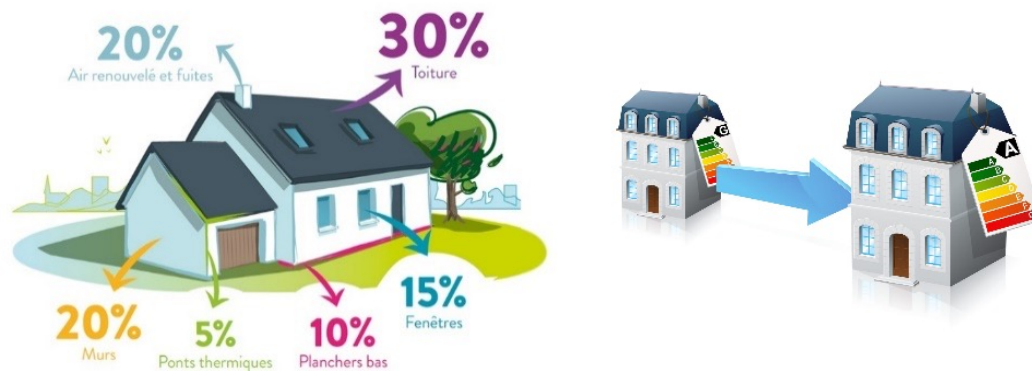
Considérer les risques naturels et les nuisances

- **Préserver le champ d'expansion des crues** et les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau
- **Gérer les eaux pluviales** en privilégiant les ouvrages extérieurs, qui participent au cadre de vie et aux fonctionnalités écologiques
- **Limiter l'exposition des populations aux nuisances acoustiques** liées au passage de la A6, de la RD906, de la voie ferrée (bande tampon inconstructible, normes de construction, ...)
- Intégration des besoins liés à **l'exploitation de la carrière**



3.2. LIMITER L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

- Favoriser des formes urbaines moins énergivores et la rénovation thermique des constructions existantes
- Limiter l'impact des déplacements et organiser les mobilités à l'échelle intercommunale et communale (rabattement sur la gare, piste cyclable, ...)
- Préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers et réduire la consommation de l'espace de -20% à 50% par rapport aux tendances passées



Protéger et améliorer la fonctionnalité des espaces et des activités agricoles et forestière

- Protéger de l'urbanisation les parcelles agricoles reconnues par des labels de qualité et les terres agricoles de bonne valeur
- Préserver les accès aux parcelles exploitées et prendre en compte les déplacements agricoles dans les choix d'aménagement
- Anticiper les évolutions des bâtiments agricoles et respecter le périmètre de réciprocité
- Garder la possibilité d'aménager des espaces fonctionnels pour l'exploitation forestière



3.3. AMORCER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

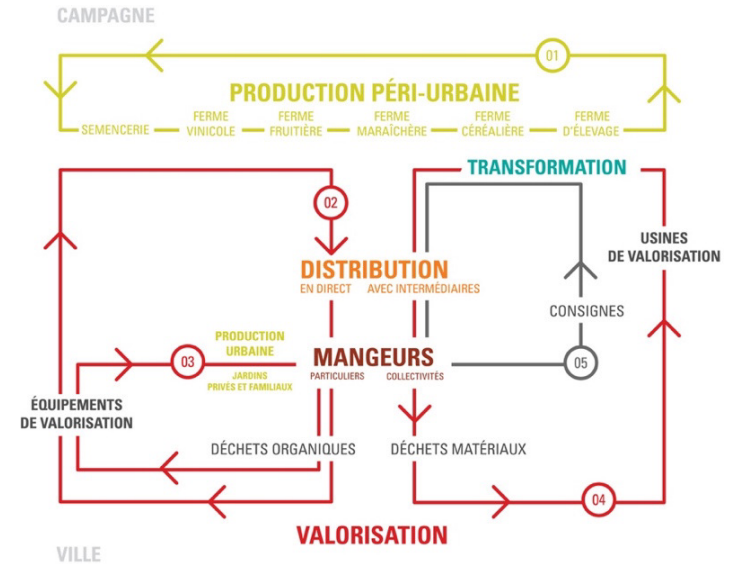
Mettre en place un modèle d'économie circulaire

- Participer à la mise en réseau des entreprises locales
- Anticiper les besoins en matière d'immobilier économique
- Valoriser les savoir-faire et les forces vives du territoire

Revaloriser les haies et le bois de taillis

Engager la transition énergétique pour une croissance verte

- Favoriser le solaire en toiture
- Encadrer l'installation de centrales solaires au sol
- Développer les petites unités de méthanisation, pour un usage local
- Réhabiliter les microcentrales, compatibles avec la trame bleue
- Développer le petit éolien



Avez-vous des remarques sur le PADD et ses 3 grandes ambitions ?

1. Faire du cadre de vie rural, paysager et naturel, un socle de développement
2. Maintenir l'attractivité du territoire et créer des complémentarités entre les villages et les bourgs
3. Favoriser un développement raisonné et durable et amorcer la transition écologique

